

Direction départementale des territoires et de la mer Service Déplacements Risques Sécurité Pôle Risques Naturels et Technologiques

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Nice, le 0 4 FEV. 2028

Lettre recommandée AR

<u>Objet</u>: Rectification du projet de révision du PPR incendies de forêt soumis à l'avis du du conseil municipal de Tourrettes-sur-Loup

P1: un plan de zonage réglementaire du PPR incendies de forêt

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 janvier 2021, M. le préfet a sollicité l'avis de votre conseil municipal sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt (PPRIF).

Le dossier transmis comprenait une note de présentation, le plan de zonage réglementaire, le règlement et la carte des travaux, ainsi que des cartes informatives (aléa, voiries, points d'eau incendie, enjeux, historique des feux de forêt).

Il apparaît qu'une erreur s'est glissée dans ce dossier; le zonage réglementaire ne correspondant pas à la dernière version du projet.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la version finalisée du projet de zonage, qui annule et remplace la version transmise en date du 26 janvier 2021. Cette dernière version intègre l'analyse de l'ensemble des requêtes des particuliers, et diffère de la version précédente au niveau de la parcelle E834, pour laquelle la zone bleue B1a a été étendue.

Monsieur Frédéric POMA Maire de Tourrettes-sur-Loup Place M. Escalier 06140 Tourrettes-sur-Loup

1/2

Affail cisuige par i Sophie Dullautois Mail I soon ciduhauto seebes maritimes, gouvili Téléphoric 104 93 12 75 76 Les autres éléments du projet de révision (note de présentation, règlement, carte des travaux obligatoires, cartes informatives) restent inchangés.

Aussi vous saurais-je gré de bien vouloir recueillir l'avis de votre conseil municipal sur ce projet de révision en tenant compte de la dernière version du plan de zonage réglementaire.

Le délai de consultation, de deux mois, court désormais à compter de la date de réception du présent courrier.

Par ailleurs, ce dossier valant porter-à-connaissance, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur pépartemental

Pasco JOBERT

Ang Sagaille

2/2

Aldin CAROLLE